

Run Biathlon - Guinglange

21 septembre 2025

Règlement de course :



Article 1 : Acceptation du règlement

Le Run Biathlon est organisé par le Foyer de Guinglange, immatriculée au registre des associations du tribunal judiciaire de Metz sous les références : A2012MET000248 (ci-après désigné l'« organisateur »).

Tout concurrent prenant le départ de l'épreuve reconnaît avoir lu le règlement et dégage l'organisateur de toute responsabilité en cas de non-respect de ce dernier.

Article 2 : Date et lieu

Le Run Biathlon se déroulera le dimanche 21 septembre 2025 à Guinglange avec un départ de la course au niveau du 46 de la rue des chaudrons.

Article 3 : Durée de l'épreuve

Plusieurs épreuves seront organisées.

Une course d'une distance de 5 km, ouverte à partir de 16 ans (4 boucles de 1.23km / dénivelé < 10m) avec 4 arrêts au stand de tir laser. Le départ est fixé à 10h00. La durée de l'épreuve est fixée à 1 heure.

Une course pour enfants de 2,12 km, ouverte à partir de 12 ans jusqu'à 15 ans (4 boucles de 0.53km / dénivelé <10m) avec 4 arrêts au stand de tir laser. Elle débutera à 11h30. La durée de l'épreuve est fixée à 1 heure.

Une course de 10 km, ouverte à partir de 18 ans (8 boucles de 1.23km / dénivelé < 10m) avec 7 arrêts au stand de tir laser, dont le départ est fixé à 14h00. La durée de l'épreuve est fixée à 1 heure 30 minutes.

L'organisation se réserve le droit de différer l'horaire du départ en fonction de conditions particulières (climatiques, autres...).

Article 4 : Règlement de la compétition

Le RUN BIATHLON de Guinglange est une épreuve qui consiste à faire des boucles de 1.23 km pour le 5 km et le 10 km, et des boucles de 0.53 km pour la course enfant. Le parcours est entièrement goudronné.

Après chaque tour, le coureur se présente dans un stand de tir.

Le stand de tir est composé de 18 pas-de-tir d'une largeur de 1m, numérotés de 1 à 18. Le coureur se munira d'un pistolet de tir laser de la marque Décathlon, afin de toucher la cible qui se situera à 10 mètres pour la course 5 et 10km, et à 3 mètres pour la course enfants (l'organisateur se réserve le droit de modifier ces distances avant le début de la courses, en informant les participants lors du briefing)

L'objectif est de toucher la cible, située à la distance définie ci-dessus, 5 fois avant la fin du temps imparti qui est de 50 secondes, ceci avant de repartir faire sa boucle en course à pied.

Attention: si au bout de 50 secondes, le coureur n'a pas touché 5 fois la cible, celui ci se verra ajouté une pénalité sur son temps de fin de course, et cela à chaque passage au stand de tir

Les pénalités appliquées sont les suivantes: 10 secondes ajoutées par tir manqué.

Le compétiteur se présentera à n'importe quel "pas de tir" libre d'occupation :

- fanion rouge levé, le "pas de tir" est occupé.
- fanion vert levé, le "pas de tir" est libre.

Si l'ensemble des "pas de tir" sont occupés, le commissaire de course arrêtera les concurrents avant l'entrée du stand de tir. Le temps d'attente éventuel à l'entrée du stand de tir ne sera pas déduit du temps global de la course.

Le pistolet laser sera posé au sol sur son côté droit (zone délimitée par un marquage). Le compétiteur devra se munir du pistolet et se présenter **"couché à plat ventre"** avant d'effectuer son tir (l'organisation se laisse le droit de modifier la position de tir en "position debout", selon les conditions climatiques, les compétiteurs en seront informés avant le début de la course).

Les participants ont pour objectif d'effectuer le parcours le plus rapidement possible. Ils devront s'équiper d'une tenue sportive appropriée à la course à pied.

Le classement général sera fait sur la base du meilleur temps effectué pour parcourir la totalité des tours en question, auquel pourront s'ajouter les éventuelles pénalités.

L'ordre sur la grille de départ n'est pas fixé, il sera établi sur le principe du premier arrivé, premier servi.

Le parcours sera matérialisé par un marquage blanc, et limité dans sa largeur par des barrières et rubalise afin de protéger les coureurs dans certaines portions et de rester sur la zone de course.

Le parcours sera ouvert aux reconnaissances libres, et exclusivement à pied, entre 10H00 et 16h00 le samedi 20 septembre 2025.

Des séances d'essais seront possibles le samedi 20 septembre entre 10 heures et 12 heures et 14H à 16H, lors du retrait des dossards, ainsi que 1 heure avant le début de la première course (9h à 9h30), et 1 heure avant la course de l'après-midi, soit 13h à 13h30. Chaque compétiteur pourra prendre le temps nécessaire pour s'acclimater au pistolet laser et à la cible, dans la limite du raisonnable, et permettre ainsi à l'ensemble des compétiteurs qui le souhaite de bénéficier de la séance d'essai. Un membre de l'organisation sera présent afin de faire respecter cette règle.

Le matériel de chronométrage ne doit en aucun cas être porté par une autre personne non inscrite. Chaque coureur en course sur le parcours doit obligatoirement être en possession de son dossard porté sur le devant et fixé soit a minima par 4 épingles à nourrice, ou un porte dossard officiel.

Des commissaires de courses seront postés tout au long du parcours. Tout manquement à ce règlement ou toute tricherie constatée (coupe du parcours, assistance extérieure, comportement antisportif ou dangereux vis-à-vis de ses adversaires, etc.) entraînera automatiquement la mise hors-course du compétiteur.

Chaque participant s'engage à respecter une attitude fair-play et l'esprit sportif et festif.

Chaque concurrent a l'obligation de porter secours à un participant ayant un problème de santé et de prévenir l'organisation.

Les réclamations éventuelles seront à déposer auprès de la direction de la course, au maximum 15 minutes après l'affichage des résultats.

Article 5 : Règles de sécurité liées à l'utilisation des pistolets laser

Les participants sont informés que l'usage des pistolets laser nécessaires à la pratique de l'épreuve peut présenter des risques pour eux-mêmes et les autres concurrents en cas de non-respect des consignes de sécurité.

Par conséquent, chaque participant s'engage à respecter les règles suivantes :

- Se présenter, si possible, aux essais de tir et **impérativement** au briefing d'utilisation des pistolets d'avant course.
- Maintenir le pistolet laser dans la direction des cibles à chaque passage et durant toute la durée de l'épreuve.
- Manipuler les pistolets laser avec soin et dextérité. Cela vous aidera à être calme et précis !
- Ne jamais se rendre dans la zone située entre les pistolets laser et les cibles durant toute la durée de l'épreuve.
- Signaler tout problème à un commissaire du "pas de tir" en levant la main. Le temps perdu sera décompté si et seulement si le problème s'avère être lié à un dysfonctionnement des pistolets laser et non à une mauvaise manipulation du coureur.

Tout manquement à ces règles peut entraîner la disqualification du participant.

Article 6 : Certificat médical

Voir les indications sur le site d'inscription <https://gotiming.fr/evenement/run-biathlon/>

Article 7 : Programme de la journée

Samedi 20 septembre:

10h > 12h : retrait des dossards, reconnaissance du parcours individuellement, essais libres encadrés.

14h > 16h : retrait des dossards, reconnaissance du parcours individuellement, essais libres encadrés.

Pas de retrait des dossards le jour même. En cas de difficultés, contacter l'organisation de course (voir point 17)

Dimanche 21 septembre:

9h: ouverture des essais au stand de tir

Course des 5 kms

9h50: briefing de course, briefing d'utilisation des pistolet laser : **OBLIGATOIRE**
POUR TOUS LES PARTICIPANTS

10H00: Départ du 5km run biathlon

11H00: Remise des récompenses du 5km run biathlon

Course des enfants

11H20: briefing de course, briefing d'utilisation des pistolet laser : **OBLIGATOIRE**
POUR TOUS LES PARTICIPANTS

11H30: Départ de la course enfant 2.12 km run biathlon

12H30: Remise des récompenses du run biathlon kids

13H00: ouverture des essais au stand de tir

Course des 10 kms

13H50: briefing de course, briefing d'utilisation des pistolet laser : **OBLIGATOIRE**
POUR TOUS LES PARTICIPANTS

14H00: Départ du 10 km run biathlon

15H30: Remise des récompenses du 10km run biathlon

Article 8 : Droit d'inscription

Les inscriptions au Run Biathlon se font **uniquement en ligne** via le site web du gestionnaire de chronometrage: <https://gotiming.fr/evenement/run-biathlon/>

L'organisation se réserve le droit de refuser les dossiers lorsque la limite maximale des participants est atteinte. Les dossiers d'inscription seront pris en compte dans leur ordre d'arrivée, la date du paiement électronique faisant foi.

- Course des 5 km : La jauge est fixée à 70 participants
- Course des kids : La jauge est fixée à 30 participants
- Course des 10 km : La jauge est fixée à 70 participants

L'inscription est individuelle. Seuls les dossiers complets seront pris en compte. Un dossier est considéré complet, **si et seulement si**, il comporte:-

- Le bulletin d'inscription électronique est totalement complété.
- Le paiement des frais d'inscriptions

Le PPS, et ou le certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition datant de moins de 1 an au jour du début de l'épreuve doivent être transmis sur la plateforme d'inscription en ligne.

Le désistement d'un coureur ne pourra pas faire l'objet d'un remboursement des frais d'engagement.

Aucun remboursement n'est possible après inscription.

Néanmoins, jusqu'au 1^{er} août 2025, en cas de blessure et sur présentation d'un certificat médical précisant clairement l'interdiction de participation à une compétition sportive, un remboursement partiel sera proposé (tarif de l'inscription moins 15€ de frais de gestion et de frais déjà engagés). Aucun remboursement ne sera possible après le 1^{er} août 2025.

La date des clôtures d'inscription sera fixée par le prestataire d'inscription.

Article 9 : Prestations

Chaque participant au Run Biathlon recevra un « pack coureur » comprenant :

- Une bouteille d'eau
- Le dossard de la course muni d'une puce
- Un cache-cou floqué avec le visuel de la course

Article 10 : Retrait des dossards

Le retrait des dossards s'effectue uniquement la veille de la course à la tente d'accueil des participants aux horaires indiquées dans le programme officiel : entre 10h00 et 12h00 le matin, et 14H00 et 16H00 l'après- midi du samedi 20 septembre 2025.

Pas de retrait des dossards le jour J.
En cas de difficultés, contactez l'organisation de course (voir point 17)

Article 11 : Classements et prix

Les classements suivants seront établis:

- 5 km run biathlon > 3 premiers hommes / 3 premières femmes
- Run Biathlon kids > 3 premiers hommes / 3 premières femmes
- 10 km run biathlon > 3 premiers hommes / 3 premières femmes

Tout concurrent récompensé pour sa performance au titre d'un classement prévu par l'organisation est tenu de se présenter à la cérémonie de remise des prix.

En cas d'absence, aucune récompense ne pourra être réclamée.

Article 12 : Annulation / Interruption de l'épreuve

En cas d'annulation ou d'interruption pour cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit de garder tout ou une partie des frais d'inscription.

L'organisation se réserve le droit de modifier les parcours si les conditions météorologiques ne permettent pas son déroulement en toute sécurité.

Aucun recours ne pourra être exercé contre l'organisation dans ces cas de figure.

En cas de nécessité d'interrompre l'épreuve, le classement sera établi à partir des pointages relevés à l'heure de l'interruption.

Article 13 : Droit à l'image

Tous les concurrents acceptent sans restriction d'être filmés et ou photographié pendant la course et que l'utilisation des sons et images enregistrés durant la manifestation puissent être utilisés par l'organisation afin de communiquer sur l'évènement (after-movie, affiches, flyers...), et ce, pour une durée indéfinie.

Article 14 : Données personnelles

Les concurrents sont informés que les données à caractère personnel (adresse électronique, adresse postale, nom, prénom, date de naissance, sexe, âge) recueillies lors de l'inscription font l'objet d'un traitement informatisé pour les finalités suivantes :

- Gestion administrative des inscriptions au Foyer rural de Guinglange et gestion logistique et sportive de la course ;

Les concurrents sont informés qu'ils disposent, sous réserve des limites prévues par la réglementation en vigueur, des droits suivants à l'égard du traitement de leurs données personnelles :

Droit d'information sur les conditions d'utilisation de leurs données personnelles ;

- Droit d'accès ;
- Droit de rectification des données inexactes, incomplètes, erronées ou périmées ;
- Droit à la suppression, sauf pour les données nécessaires à l'organisation du Biathlon

Running ;

- Droit à la limitation du traitement des données personnelles ;
- Droit d'opposition au traitement des données personnelles ;
- Droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle (<https://www.cnil.fr/fr/vous-souhaitez-contacter-la-cnil>)

Pour toute question relative aux données personnelles et/ou pour exercer les droits tels que décrits ci-dessus, les concurrents pourront s'adresser , par voie électronique à l'adresse suivante : foyerdeguinglange@gmail.com

Toute demande devra être présentée par écrit et devra être signée et accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité portant la signature de la personne concernée.

Article 15 : Responsabilité et assurance

La responsabilité de l'organisateur ne pourra être recherchée, sauf en cas de manquement prouvé de sa part à ses obligations de sécurité.

Compte tenu des risques corporels induits par la participation au Run Biathlon, les participants sont informés de l'intérêt de souscrire préalablement à leur participation une assurance individuelle accident pour obtenir une indemnisation en cas de blessure ou d'accident entraînant notamment une incapacité permanente partielle ou totale survenue en pratiquant l'épreuve.

L'organisateur est couvert par une police d'assurance en responsabilité civile et décline toute responsabilité pour les accidents physiologiques immédiats et futurs, ainsi que pour les dommages matériels (dont vols et détériorations).

L'organisation décline toute responsabilité envers les personnes ayant procédé à une fausse déclaration.

Article 16 : Modification du règlement

Ce présent règlement pourra être modifié à tout moment et sans préavis par l'équipe d'organisation jusqu'au samedi 1 septembre 2025. Toute nouvelle version du règlement sera mise en ligne sur la page facebook du [Foyer de Guinglange](#).

Article 17 : Contact

Foyer de Guinglange

Président: Olivier Brun (06 32 52 28)
Organisateur : Régis Beaucourt (06 30 75 51 42)

adresse mail: foyerdeguinglange@gmail.com